

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus :

23

Conseillers en fonction :

22

Conseillers présents :

18

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2018 à 19h30 - Convocation du 4 décembre 2018

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : M. BADER – M. BAUMANN – Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA – Mme DAMM – M. GODFRIN - Mme. KELLER – Mme KLUCZYK - M. MULLER – M. PERON - Mme MASSING - M. MUNCH - Mme PINCEMAILLE – Mme ROMMING - M. THIL - M. TOURSCHER – Mme WINTER

Absents excuses : Mme RINOLDO - Mme TOURDOT

Absents non excusés : M. ARMATO - Mme HENRIOT

Procurations : V. RINOLDO procuration à C. ROMMING – N. TOURDOT procuration à S. COSCARELLA


Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme BURTART est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Point N°6b : Modification du règlement intérieur du Complexe André LAIR et des tarifs 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été décidé de procéder à une réactualisation de la régie du Complexe André LAIR, ceci engendre de ce fait une modification du règlement intérieur et de la grille tarifaire (notamment sur les forfaits casse, nettoyage et nuisances sonores).

Il est à rappeler que ces tarifs n'avaient pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2009, mais ils ont fait l'objet d'une révision au 1^{er} septembre 2015 comme suit :

VALMontois		
	24 Heures	48 Heures
moins de 50 personnes	220,00 €	270,00 €
entre 50 et 100 personnes	250,00 €	310,00 €
plus de 100 personnes	300,00 €	370,00 €
Apéritif ou Vin d'Honneur	120,00 €	
Obsèques (~ 4 heures)	-	

EXTERIEURS		
	24 Heures	48 Heures
moins de 50 personnes	400,00 €	450,00 €
entre 50 et 100 personnes	450,00 €	500,00 €
plus de 100 personnes	550,00 €	600,00 €
Apéritif ou Vin d'Honneur	200,00 €	
Obsèques (~ 4 heures)	70,00 €	

ASSOCIATIONS LOCALES		
	24 Heures	48 Heures
Salle du haut	100,00 €	125,00 €
Salle omnisports	200,00 €	250,00 €
Ensemble du Bâtiment	300,00 €	375,00 €

COMMERCANTS	
	Tarif Journée
	450,00 €

SALLE OMNISPORTS (48 heures)	
VALMONTOIS	48 Heures 650,00 €
EXTERIEURS	850,00 €
EXTERIEURS à but lucratif	1 100,00 €
ENSEMBLE DU BATIMENT (48 heures)	
VALMONTOIS	48 Heures 700,00 €
EXTERIEURS	1 000,00 €
EXTERIEURS à but lucratif	1 200,00 €

En cas d'annulation de la réservation par l'utilisateur, un montant de 70 € représentant les frais fixes de traitement des dossiers sera conservé.

Les tarifs de location ne sont pas modifiés mais il est instauré de nouvelles grilles tarifaires pour la casse ou la perte de matériel, pour les frais de nettoyage non fait ou mal fait, ainsi que pour les nuisances sonores.

Un inventaire du matériel existant dans la cuisine et dans les différentes salles du Complexe a été fait. Chaque élément a été tarifé en fonction de son prix d'achat ou de son prix de remplacement dans des catalogues de matériel spécialisé.

Après l'état des lieux de sortie, il sera procédé à la facturation de la casse ou de la disparition du matériel manquant, en fonction de cet inventaire mais sur la base d'un forfait de 5 tranches, au-delà c'est l'assurance du locataire qui prendra en charge la facture.

Forfait casse ou perte

Tranches	Forfait 1	Forfait 2	Forfait 3	Forfait 4	Forfait 5
Prix	5 €	10 €	15 €	50 €	150 €

Concernant le nettoyage des locaux, si le nettoyage n'a pas été fait ou a été mal fait, il sera facturé au locataire à raison du nombre d'heure de travail de l'agent communal ou de la société de nettoyage.

Forfait nettoyage

	Forfait 2 heures	Forfait 4 heures	Recours à une société de nettoyage
Prix	50 €	100 €	Montant de la facture

La salle est équipée d'un limiteur de bruit. Celui-ci est réglé selon la réglementation en vigueur. Si le limiteur de déclenche et coupe l'alimentation des prises électriques (seul un agent communal autorisé pourra le rétablir).

Nuisances sonores

	Remise en fonction durant la location	Constatation lors de la restitution des clés
Coût de la pénalité pour nuisance sonores	75 €	50 €

Le nouveau règlement intérieur, tenant compte des différentes modifications apportées, est présenté au conseil municipal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les nouveaux tarifs de location du Complexe André LAIR et des forfaits ci-dessus proposés qui entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2019.
- approuve le nouveau règlement intérieur applicable au 1^{er} janvier 2019.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Valmont, le 11 décembre 2018

Le Maire, Salvatore COSCARELLA

